

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-quatrième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 2 – 6 octobre 2006

Interprétation et application de la Convention

Questions générales de respect de la Convention

POLITIKES EN MATIERE DE COMMERCE DES ESPECES SAUVAGES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Contexte

2. Ce document donne des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions 13.74 et 13.75 en application du paragraphe c) de la décision 13.74, Examen des politiques commerciales nationales, adoptée par la Conférence des Parties à sa 13^e session (Bangkok, 2004). Ce paragraphe stipule que le Secrétariat:

c) soumettra à la 54^e session et aux sessions ultérieures du Comité permanent et à la 14^e session de la Conférence des Parties, un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de cette décision.

3. A la 53^e session du Comité permanent (Genève, juin/juillet 2005), le représentant du PNUE a fait part d'une proposition de projet visant à améliorer les capacités d'évaluer les politiques nationales en matière de commerce des espèces sauvages à l'appui de la CITES, préparée conjointement par le Secrétariat CITES et l'Institut universitaire d'études du développement (IEUD, Genève). Il a mentionné que ce projet serait sans doute financé par l'équipe spéciale du PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités (ESRC) avec des fonds alloués par l'Union européenne, et le réseau universitaire international de Genève (RUIG) avec des fonds alloués par la Suisse.

Cadre pour l'examen des politiques en matière de commerce des espèces sauvages

4. Comme première étape du projet, l'IEUD a préparé, en étroite collaboration avec l'ESRC du PNUE-CNUCED et le Secrétariat CITES, un projet de cadre pour l'examen des politiques en matière de commerce des espèces sauvages visant à offrir aux pays intéressés des orientations pratiques sur la conduite de ces examens et sur les méthodologies et les indicateurs susceptibles d'être utilisés dans un contexte donné. Le projet de cadre est en train d'être corrigé et amélioré.
5. Les institutions nationales des pays y participant, travaillant en étroite coopération avec les ministères pertinents, pourront ensuite adapter et appliquer ce cadre en retenant les méthodologies et les indicateurs les mieux adaptés aux conditions et aux besoins locaux. Une démarche intégrée est prônée pour mieux comprendre l'interaction des effets économiques, sociaux et environnementaux des mesures actuelles ou potentielles.

Groupe consultatif international

6. Un groupe consultatif international (GCI) incluant 13 spécialistes de gouvernements, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et d'institutions universitaires a été créé pour

conseiller les partenaires du projet et les pays y participant sur l'application du projet. Le GCI a notamment aidé à améliorer le cadre pour l'examen des politiques en matière de commerce des espèces sauvages et à établir les critères de sélection des pays du projet. Une liste des membres du GCI est jointe en annexe au présent document.

7. Les partenaires du projet ont convoqué la première réunion du GCI les 19 et 20 juin 2006 pour avoir des commentaires et des avis sur le projet de cadre pour l'examen des politiques. Les membres du GCI ont discuté activement des divers éléments mentionnés dans le projet de cadre, notamment les suivants: vue d'ensemble de la politique générale, portée de l'examen, critères, indicateurs et méthodologies utilisés dans l'analyse, élaboration et évaluation des réponses. De plus, ils ont fourni des orientations et des recommandations sur les prochaines étapes du projet, les contributions particulières qu'ils pourraient apporter au projet et l'application du projet au plan national.
8. La méthodologie utilisée pour conduire les examens vise à déclencher un processus de participation. Le projet de cadre donne un exemple de la manière d'impliquer les parties prenantes intéressées aux examens. Ceux-ci devront suivre une procédure point par point pour garantir une certaine rigueur.

Quatre pays pilotes

9. Dans sa notification aux Parties n° 2006/036 du 2 juin 2006, le Secrétariat informait les Parties que le projet d'examen des politiques en matière de commerce des espèces sauvages avait été approuvé et un appui financier obtenu pour réaliser les examens pilotes dans quatre pays en développement.
10. Quelque 30.000 USD seront alloués à chaque pays entreprenant l'examen des politiques. A ce jour (30 juin 2006), la Bolivie, le Kazakhstan, Madagascar, le Nicaragua, l'Ouganda et le Viet Nam ont indiqué qu'ils souhaitent participer au projet. Ces pays préparent actuellement des demandes officielles; les quatre pays du projet seront sélectionnés sur cette base et sur la base d'une série de critères agréés par les partenaires du projet.

Autres Parties intéressées

11. Le Secrétariat encourage les Parties intéressées à préparer et à soumettre des propositions de projets au Fonds pour l'environnement mondial et à d'autres institutions de financement et de développement afin de rechercher un appui financier pour préparer leur examen des politiques en matière de commerce dans le contexte de leurs stratégies nationales et régionales pour la conservation de la biodiversité.
12. Si des fonds supplémentaires étaient trouvés, un appui pourrait être fourni à davantage de pays. Certains pays pourraient aussi réaliser l'examen à leurs frais.

Pays d'importation

13. A la 53^e session du Comité permanent, le gouvernement dépositaire a suggéré d'inclure un pays de consommation dans l'examen. Il n'y a pas de fonds externes disponibles pour les examens mais le Secrétariat a demandé à la Suisse de manière informelle si elle pouvait envisager d'en réaliser un. Cela permettrait de mieux comprendre la politique en matière de commerce des espèces sauvages aux deux extrémités de ce commerce au niveau international (offre et demande). De plus, une étude de l'efficacité de la réglementation de la CE relative au commerce des espèces sauvages examinant la conservation et les effets économiques et sociaux de la législation a été entrepris.

Pourquoi les politiques en matière de commerce des espèces sauvages sont-elles importantes?

14. Les politiques en matière de commerce des espèces sauvages ont un rôle très important à jouer en ce qu'elles maximisent les aspects positifs et atténuent les effets négatifs de la dynamique de ce commerce. L'examen des politiques donne aux pays de production et de consommation l'occasion de déterminer les meilleures pratiques et d'envisager les changements qui pourraient être nécessaires pour que le commerce autorisé des espèces CITES soit géré efficacement, que le commerce illégal diminue et qu'une contribution soit apportée pour alléger la pauvreté.

15. Les examens sont conçus comme un outil de renforcement des capacités. L'objet du projet est d'aider les Parties à appliquer effectivement la Convention et il n'est donc pas lié à des mécanismes ou à des procédures de respect de la Convention. Les examens ne sont pas un exercice universitaire et ne visent pas à intervenir dans les affaires internes susceptibles d'être politiquement sensibles.
16. Le projet repose sur la reconnaissance du fait que les gouvernements prennent rarement en compte le secteur des espèces sauvages dans la formulation des politiques et des stratégies en faveur du développement rural et ne voient pas toujours la pertinence de l'utilisation durable des espèces CITES quand il s'agit de réduire la pauvreté. Quand le secteur des espèces sauvages est considéré à un niveau de politique nationale plus élevé, les aspects CITES sont souvent absents ou cachés dans les questions de biodiversité. Compte tenu de l'importance permanente de diminuer la pauvreté, en particulier dans les pays à méga-biodiversité, une meilleure intégration des questions de commerce des espèces sauvages dans les plans de développement nationaux et les politiques plus larges, comme les stratégies d'allègement de la pauvreté au plus haut niveau national des politiques, est nécessaire pour concevoir des réponses politiques efficaces.
17. L'expérience acquise à ce jour indique que les politiques en matière d'espèces sauvages sont souvent conçues et adoptées dans l'urgence, en réaction aux pressions politiques d'un de plusieurs intérêts particuliers, et en l'absence d'importants éléments d'information requis. Les examens permettront aux pays d'incorporer dans leur processus de décision leurs valeurs, leurs priorités, leur patrimoine culturel (institutions et croyances reflétant la perception du problème par les différentes parties prenantes avec une large gamme d'objectifs de gestion) et les connaissances traditionnelles et scientifiques disponibles.

Recommandation

18. Le Secrétariat demande au Comité permanent d'encourager les pays d'importation intéressés à réaliser ces examens afin de parvenir à un juste équilibre dans le projet, et d'inviter les donateurs à fournir un appui financier à d'autres pays intéressés pour qu'ils examinent leur politique commerciale dans le contexte de leurs stratégies nationales et régionales et de leurs plans d'action pour la conservation de la biodiversité.

LISTE DES MEMBRES DU GROUPE CONSULTATIF INTERNATIONAL

Ricardo Banchs
Director de Proyecto
Secretaría de Ambiente y Desarrollo Sustentable
Dirección de Fauna Silvestre
San Martín 459, piso 2
1004 Buenos Aires, Argentine
Tél: + 54 11 43 48 85 58
Fax: + 54 11 43 48 85 58
Courriel: aestiva@medioambiente.gov.ar

Susan Bingi
National Coordinator
Uganda Export Promotion Board, Biotrade
Programme
Conrad Plaza, Floor 5, Plot 22 Entebbe Road
P.O. Box 5045
Kampala, Ouganda
Tél: + 256 41 23 02 50
Fax: + 256 41 25 97 79
Courriel: bingisusan@yahoo.com

Dr Joshua Bishop
Senior Advisor – Economics and the Environment
IUCN
Rue de Mauverney 28
CH-1196 Gland, Suisse
Tél: + 41 22 999 02 66
Fax: + 41 22 999 00 20
Courriel: Joshua.bishop@iucn.org

Laurence Boisson de Chazournes
Professor
Faculty of Law of the University of Geneva
Department of Public International Law and
International Organizations
Uni Mail, 40 Bvd du Pont-d'Arve
CH-1204 Genève, Suisse
Tél: + 41 22 379 85 42
Fax: + 41 22 379 85 43
Courriel: Laurence.BoissonDeChazournes@
droit.unige.ch

Steven Broad
Executive Director
TRAFFIC
219 Huntington Road
Cambridge CB3 0DL, Royaume-Uni
Tél: + 44 1223 277 427
Fax: + 44 1223 277 237
Courriel: Steven.broad@trafficking.org

Barney Dickson
Head of International Policy
Flora and Fauna International
Great Eastern House
Tenison Road
Cambridge CB1 277, Royaume-Uni
Tél: + 44 1223 57 10 00
Fax: + 44 1223 46 14 81
Courriel: Barney.dickson@fauna-flora.org

Holly Dublin
IUCN Species Survival Commission
c/o South African National Biodiversity Institute
Private Bag X7
Claremont 7735
Cape Town, Afrique du Sud
Tél: + 27 21 799 87 64
Fax: + 27 21 797 71 86
Courriel: holly.dublin@iucn.org

Sarah Ferriss
Programme Officer
CITES, CMS and Species
UNEP-WCMC
219 Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL, Royaume-Uni
Tél: + 44 1223 27 73 14
Fax: + 44 1223 27 71 36
Courriel: sarah.ferriss@unep-wcmc.org

Susan Lieberman
WWF International
Panda House
Weyside Park
Catteshall Lane
Godalming
Surrey GU7 1XR, Royaume-Uni
Tél: + 44 1483 412560
Fax: + 44 1483 426409
Courriel: slieberman@wwf.org.uk

James MacGregor
Research Associate
IIED/TRAFFIC
3 Endsleigh Steet
London WC1H 0DD, Royaume-Uni
Tél: + 44 207 388 2117
Fax: + 44 207 388 2826
Courriel: james.macgregor@iied.org

Dr Peter Stephenson
Programme Officer – Species
WWF International, Africa & Madagascar
Programme
Avenue du Mont-Blanc
CH-1196 Gland, Suisse
Tél: + 41 22 364 93 27
Fax: + 41 22 364 42 38
Courriel: Pjstephenson@wwfint.org

Mr Ibrahim Thiaw
Acting Director General
IUCN Headquarters
Rue Mauverney 28
CH-1196 Gland, Suisse
Tél: + 41 22 999 02 95
Fax: + 41 22 999 00 29
Courriel: adg.ibrahim.thiaw@iucn.org

Laurence Tubiana
Directrice
Institut du développement durable et des
relations internationales
6, rue du Général Clergerie
F-75116 Paris, France
Tél: + 33 1 53 70 22 35
Fax: + 33 1 53 70 21 45
Courriel: iddri@iddri.org

Hongfa Xu
Coordinator
TRAFFIC East Asia China Programme
Room 1609, Wen Hua Gong, (Laodong Renmin
Wenhuagong Dongmen)
Beijing Working People's Culture Palace
Post Code: 100006
Tél: + 010 65227100/3213
Fax: + 010 65227300
Courriel: hfxu@wwfchina.org

Vicente Paolo B. Yu III
Programme Coordinator
Global Governance for Development Programme
South Centre
Chemin du Champ d'Anier 17
Case Postale 228
CH-1211 Genève, Suisse
Tél: + 41 22 791 80 50
Fax: + 41 22 798 85 31
Courriel: yu@southcentre.org

Durwood Zaelke
Director
INECE Secretariat
2141 Wisconsin Avenue NW, Suite D2
Washington, DC 20007, Etats-Unis d'Amérique
Tél: + 1 202 338 13 00
Fax: + 1 202 338 18 10
Courriel: dzaelke@inece.org